

DROITS DES USAGERS HANDICAPES

Objectifs de la formation

Afin d'améliorer l'efficacité d'accueil et d'information dus au personne souffrant d'un handicap, il appartient aux agents de la MDPH de parfaitement maîtriser la réglementation spécifique en direction des handicapés.

A cette fin la formation propose de présenter dans un premier temps l'évolution de la notion de handicap et l'évolution de la réglementation tendant à sa reconnaissance mais aussi à sa protection.

Une étude qui permettra de mettre en perspective la réglementation actuelle.

Méthodologie pédagogique

L'intervention consistera en une étude détaillée des sources légales et réglementaires hospitalières..

L'étude de cas concrets et de décision jurisprudentielle.

Supports pédagogiques :

- * Etude des contenus en lecture expliquée
- * Utilisation de supports adaptés

Nombre de Stagiaires : 15

Personnel visé : Le personnel soignant médical, non médical et le personnel administratif, agents de la MDPH.

Durée de la session : 1 ou 2 journées

Coût de la formation :

Intra : 750 €.
(Hors frais de déplacement et de séjour)

Inter : 450 €

Animation :

Par des Consultants – Formateurs assurant également des missions de Conseil auprès des établissements.

Durée pédagogique : 7 heures / jour

Evaluations : A l'issue de la formation, les évaluations des stagiaires et du formateur seront remis à l'établissement

Programme indicatif

I/ LES DROITS DES USAGERS SELON LA LOI DU 2 JANVIER 2005

A/ GENESE ET PRESENTATION DE LA LOI

Les origines des nouveaux textes

- la loi du 30 juin 1975
- les motivations de cette rénovation
- - la décentralisation des compétences et des moyens

Le contenu de la loi

- le droit des personnes
- le financement et la régulation des établissements
- - l'évaluation des établissements et des services

B/ L'USAGER : PILIER DE L'INSTITUTION

- De l'institution à la prestation de services
- Participation des personnes accueillies
- Evaluation des pratiques

FORMULATION DES PROBLEMATIQUES ET DES ETUDES DE CAS

II/ L'USAGER HANDICAPE SELON LES DISPOSITIFS DE LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

A/ Les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005

- Les principes généraux depuis 1975
- Les demandes à l'origine de la réforme de 2005
- Les nouveaux principes directeurs selon la loi de 2005

B/ Le contenu de la loi

- 1- La définition du handicap
- 2- L'instauration d'une Conférence Nationale du Handicap
- 3- Prévention, recherche, accès aux soins
- 4- Droit à compensation : Plan de compensation du handicap
- 5- Ressources
- 6- Scolarité des enfants handicapés
- 7- Emploi
 - Introduction de la notion de « mesures * * *
 - appropriées » Le système de pilotage de l'insertion professionnelle
 - L'obligation d'emploi
- 8- Accessibilité
- 9- CNSA : Interlocuteur de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap.
- 10- Maisons départementales
- 11- La citoyenneté